

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D84-2019

Séance du 28/11/2019 – Convocation du 19 novembre 2019

Compte rendu affiché le 6 décembre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Michel MATHEY par Michel HU ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Hélène SORREL-DUNAND ; Maria DA SILVA-PIRES par Marine MATHEY ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Laurent BUFFARD par Gilbert PETITJEAN ; Jean-Claude FABRE par Youcef BOUREZG ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Subvention en faveur de l'action "La maison du Père Noël"

Depuis 3 ans, l'animation "Maison du Père Noël", mise en œuvre par le Théâtre des Bords de Saône, fait partie du programme des manifestations de fin d'année.

Située depuis sa création à la Chapelle d'Ombreval, cette animation change de cadre cette année. Pour des raisons de disponibilité des acteurs et du lieu, la "Maison du Père Noël" ouvrira ses portes à l'Espace Jean Vilar pendant 2 jours dont l'un, le 17 décembre, est réservé aux écoles publiques neuvilloises qui bénéficient de deux présentations.

La présentation du mercredi 18 décembre est destinée à tous les enfants de Neuville et à leurs familles.

L'opérateur n'a pas pu présenter la nouvelle formule dans les délais de l'appel à projet "animation". Il semble malgré tout pertinent de soutenir cette action, compte tenu de sa qualité et de l'intérêt qu'elle présente pendant cette période de l'année.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir l'animation "La Maison du Père Noël" conçue et présentée par le Théâtre des Bords de Saône, par l'attribution d'une subvention de 3000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 21 février relative au Budget Primitif 2019,
- VU la délibération n° D23-2018 du 22 février 2018 relative à la convention avec le cinéma Rex
- VU le Budget Primitif 2019,
- **DÉCIDE de l'attribution d'une subvention à hauteur de 3000 € en faveur de l'animation "La Maison du Père Noël", portée par l'association le Théâtre des Bords de Saône,**

- **PRÉCISE** que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à ordonnancer les subventions sur les bases définies ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 décembre 2019
- Publication ou affichage le 3 décembre 2019

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

Valérie Glatard